



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

39 COM

WHC-15/39.COM/6

Paris, 15 mai 2015

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-neuvième session

Bonn, Allemagne

28 juin – 8 juillet 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Suivi de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et rapport d'avancement sur les centres de catégorie 2 du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Par sa décision **38 COM 6**, le Comité du patrimoine mondial a demandé un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS) et sur les activités des centres de catégorie 2 du patrimoine mondial pour examen lors de sa 39e session en 2015.

Projet de décision : 39 COM 6, voir partie III.

I. SUIVI DE LA STRATEGIE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. La Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS) a été approuvée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 35^{ème} session (Paris, 2011) (décision **35 COM 9B**). La Stratégie a été développée par l'ICCROM et l'UICN en collaboration avec l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial (WHC) ainsi que d'autres partenaires œuvrant pour le renforcement des capacités, tels que les centres de catégorie 2 de l'UNESCO de différentes régions du monde. Le travail a été financé par le Fonds du patrimoine mondial et la contribution du gouvernement suisse qui a, en outre, fourni une expertise professionnelle.
2. Depuis l'adoption de la Stratégie, les Organisations consultatives, le Centre du patrimoine mondial et les partenaires pour le renforcement des capacités ont travaillé à la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et international pour répondre aux besoins des praticiens du patrimoine, des institutions (décideurs et responsables politiques) ainsi qu'aux besoins d'autres réseaux et communautés (appartenant à la société civile dans son ensemble). Le renforcement des capacités, pilier de la *Convention*, demeure une priorité pour permettre aux États parties de développer l'expertise nécessaire à la protection et à la gestion de leurs sites et veiller à ce que la Liste du patrimoine mondial demeure représentative, crédible et équilibrée.

A. Programme du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBP)

3. Le Programme du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBP) a débuté sous la forme d'un projet pilote de renforcement des capacités cogéré par l'UICN et l'ICCROM, en consultation avec l'ICOMOS et avec le financement du gouvernement suisse. Ce projet pilote était basé à l'UICN et il s'est achevé en décembre 2013. Une nouvelle phase du programme de partenariat, localisée cette fois-ci à l'ICCROM, a débuté en mai 2013. Une période de transition de huit mois avait été prévue entre les deux phases. Cette nouvelle phase du WHCBP continue d'être soutenue sur le plan financier principalement par le gouvernement suisse. Au cours de l'année passée, les activités prioritaires qui ont été mises en œuvre, ainsi que certaines de celles de 2015, sont les suivantes :
4. Traduction des principaux manuels de référence sur le patrimoine mondial. Les quatre manuels de référence existants – « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial », « Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial », « Gérer le patrimoine mondial naturel » et « Gérer le patrimoine mondial culturel » – sont désormais disponibles en ligne, en anglais, en français et en espagnol sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/manuelsdereference/>). Le ministère russe de la Culture a assuré la traduction du manuel « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial ». Il est disponible en ligne à l'adresse : http://mkrf.ru/upload/mkrf/mkdocs2013/26_11_2013_2.pdf. La version russe du manuel « Gérer le patrimoine mondial naturel », traduit dans le cadre du Programme pour le renforcement des capacités, sera également bientôt consultable sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial. La version portugaise du manuel « Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial » a été préparée par le Bureau de l'UNESCO à Brasilia avec l'aide de l'IPHAN. Elle est disponible en ligne à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002318/231807POR.pdf>. Outre la consultation en ligne, des exemplaires papier du manuel « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial » sont disponibles dans les versions suivantes : anglais, français, portugais et arabe ; le manuel « Gérer le patrimoine mondial naturel » est disponible en français et en anglais ; le manuel « Gérer le patrimoine mondial culturel » est disponible en français et en anglais. La traduction de ces manuels dans les différentes langues vise à améliorer la capacité des États parties à préparer de nouvelles propositions d'inscription et à protéger et conserver leurs sites du patrimoine mondial.
5. Cours de formation pour les praticiens du patrimoine. En partenariat avec l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP), l'ICCROM a

organisé en Chine (du 13 au 24 octobre 2014), un Cours international sur l'évaluation de l'impact sur le patrimoine (EIP). Cette formation de 10 jours a permis aux participants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'utilisation de l'outil EIP pour évaluer les impacts de différents facteurs qui affectent les sites du patrimoine, et notamment ceux inscrits au patrimoine mondial. Elle a également formé les participants aux autres approches méthodologiques actuellement utilisées et leur a donné l'occasion de mener une activité concrète sur un site inscrit au patrimoine mondial. Seize personnes originaires de onze pays ont participé à ce cours.

6. L'ICCROM a également développé un nouveau cours sur la gestion du patrimoine culturel et naturel. Le premier module de ce cours a été testé en avril 2014 dans le cadre du Cours international de l'ICCROM sur la conservation du patrimoine bâti. Ce module a été favorablement accueilli par les participants. Un nouveau cours intitulé « Impliquer les communautés dans la conservation de la nature et de la culture » sera proposé en octobre 2015 dans le cadre du programme complet sur la gestion du patrimoine culturel et naturel.
7. Efforts pour continuer à renforcer les réseaux des Organisations consultatives. À la suite du succès des ateliers régionaux organisés de 2010 à 2013 (voir le document WHC-13/37.COM/6 point I), les activités ont continué afin de fournir aux anciens participants des ressources leur permettant de rejoindre des missions d'évaluation et de suivi réactif.
8. Orientations pour le renforcement des capacités. Le travail d'élaboration d' *Orientations pour le renforcement des capacités* destinée à aider les États parties à créer des stratégies et des activités dans ce domaine s'est poursuivi. Ce document *Orientations pour le renforcement des capacités* est à l'état d'ébauche et est actuellement diffusée aux différentes parties prenantes concernées pour recueillir leurs commentaires. La version définitive devrait être achevée en 2015. Une série de ressources interactives en ligne sur les aspects clés de la Convention du patrimoine mondial devraient également être élaborées en 2015.
9. Le cinquième numéro de la Lettre d'information sur le renforcement des capacités pour le patrimoine mondial sera publié pour la 39e session du Comité du patrimoine mondial et largement distribué à travers les réseaux des Organisations consultatives. Cette lettre d'information sera publiée, comme pour l'édition 2014, en anglais, en français et en espagnol. Une section de la lettre d'information est dédiée aux activités des centres de catégorie 2, lesquels sont des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la WHCBS.
10. L'ICCROM continue également de mettre à jour sa base de données sur les formations. Elle contient des informations sur les opportunités régulières de formation en matière de conservation du patrimoine mondial et du patrimoine culturel en général. Le site Internet de l'ICCROM héberge aussi une base de données sur les événements (rencontres, séminaires et ateliers) et une section « petites annonces » qui contient des informations sur d'autres événements et activités en lien avec la conservation du patrimoine. Les réseaux sociaux de l'ICCROM (Facebook et Twitter) contiennent également des informations importantes sur les questions de conservation ainsi que les opportunités de formation et d'emploi dans le domaine de la conservation.
11. Le financement du gouvernement suisse a constitué un appui important pour soutenir le développement du WHCBP. Cependant, comme cela a déjà été souligné à l'occasion de la 38e session du Comité, il est absolument nécessaire que les autres États parties ainsi que les autres donateurs potentiels et organisations intéressés par le renforcement des capacités se manifestent et contribuent eux aussi à la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités. D'autres soutiens de cette nature sont nécessaires pour que le programme atteigne une masse critique, profite à un nombre plus élevé d'États parties et réalise ainsi son objectif, qui consiste à faire en sorte que les praticiens, les institutions, les communautés et les réseaux soient informés, compétents et cohérents dans leurs actions afin de protéger le patrimoine mondial et lui donner un rôle positif dans la vie des communautés.

B. Stratégies régionales de renforcement des capacités

12. Dans le cadre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités, le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives, les centres de catégorie 2 et les États parties intéressés ont également travaillé au développement et à la mise en œuvre de stratégies régionales de renforcement des capacités :
- a) L'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP), en consultation avec d'autres prestataires de renforcement des capacités et États parties de la région, a conclu une Stratégie de renforcement des capacités et de programmes associés pour l'Asie et le Pacifique (CBSAP-AP). Cette dernière s'appuie sur les résultats du rapport périodique de la région, mais aussi sur les informations rassemblées à travers un questionnaire conçu pour évaluer les besoins dans ce domaine. La CBSAP-AP présente des objectifs stratégiques pour les actions régionales de renforcement des capacités et inclut des programmes associés pour leur mise en œuvre. Elle inclut un inventaire des activités de renforcement des capacités menées dans la région et encourage le partage d'informations et la coopération. Le document intégral est accessible à l'adresse <http://www.whitr-ap.org/index.php?classid=1489&newsid=2271&t=show>. Dans le cadre de cette stratégie, le WHITR-AP a organisé un Cours international de formation sur l'évaluation de l'impact sur le patrimoine (HIA) pour les sites du patrimoine culturel (province du Sichuan, Chine, octobre 2014) et un Symposium international sur la Recommandation de l'UNESCO concernant les paysages urbains historiques (PUH) (université de Tongji, Shanghai, décembre 2014). Par ailleurs, un Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie-Pacifique (WNHMT) a été créé dans le cadre du Wildlife Institute of India (WII) à Dehradun, en Inde. Ce centre de catégorie 2 vise à soutenir la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial à travers des programmes de renforcement des capacités centrés sur le patrimoine naturel.
 - b) Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 38e session (décision **38 COM 10B**), des plans d'action sous-régionaux pour les Caraïbes, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, qui incluent des activités de renforcement des capacités, sont en cours d'élaboration. Ce processus est dirigé par le Centre du patrimoine mondial, en consultation avec les Organisations consultatives et les États parties de la région. Lors de la réunion sur le plan d'action sous-régional pour les Caraïbes, qui a eu lieu à La Havane, à Cuba, en novembre 2014, la deuxième phase du Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP) a été discutée et une stratégie de mise en œuvre adoptée pour les cinq prochaines années. Le Centre du patrimoine mondial est actuellement à la recherche de ressources financières pour aider les États parties à mettre en œuvre efficacement ces plans d'action sous-régionaux.
 - c) La réunion finale sur le rapport périodique de la région Europe a eu lieu en Finlande en décembre 2014. Un Plan cadre d'action a été discuté et préparé avec une large participation des Points focaux de la région. Des consultations sous-régionales ont eu lieu sur les actions recommandées par sous-région, en vue de présenter les stratégies sous-régionales de renforcement des capacités.
 - d) En Afrique subsaharienne, le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) continue de mettre en œuvre un programme régional de renforcement des capacités développé à la suite du processus du processus de rapport périodique. À ce jour, un certain nombre d'activités ont été mises en œuvre, parmi lesquelles des ateliers sur les Systèmes de gestion traditionnels et l'entrepreneuriat, ainsi que d'autres activités dans le cadre du volet « Africa Nature » du programme.

e) Dans la région arabe, le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) a contribué à un certain nombre d'activités de renforcement des capacités développées pour faire suite au processus de rapport périodique. Ces activités incluent des conseils techniques et un soutien pour aider les États parties à réviser leurs Listes indicatives et à préparer des plans de gestion en vue de la présentation de nouvelles propositions d'inscription et, enfin, des activités opérationnelles en lien avec les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Concernant le patrimoine naturel, le programme Tab'e'a a été développé en étroite coopération avec l'UICN. Ce programme inclut le renforcement des capacités dans la région, des formations et un soutien pour aider les États parties à présenter de nouvelles propositions d'inscription de biens naturels, ainsi que des conseils sur la conservation et la gestion des sites du patrimoine mondial naturel. Par ailleurs, l'ARC-WH a collaboré avec le Centre régional de conservation ATHAR-ICCROM pour tenir un cours de formation destiné aux professionnels syriens sur les « Premiers secours au patrimoine culturel bâti en Syrie » (24-26 décembre 2014). Le cours visait à améliorer les compétences techniques des experts pour sécuriser le patrimoine culturel bâti en danger et prendre les mesures appropriées dans la phase de redressement post-conflit. Cette activité était soutenue par le Centre du patrimoine mondial et le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth, dans le cadre d'une initiative sans précédent intitulée « Sauvegarde d'urgence du patrimoine culturel syrien », financée par l'Union européenne. L'ARC-WH a également entrepris plusieurs actions de sensibilisation et de communication, et notamment la traduction de documents techniques et la diffusion d'informations par l'intermédiaire de son site Internet. Enfin, l'ARC-WH a fourni un soutien financier au Centre du patrimoine mondial pour ses actions concernant les zones de conflits.

C. Autres activités de renforcement des capacités

13. Huit ateliers, qui ont rassemblé 153 participants de la région Afrique, ont été organisés par le FPMA et le Centre du patrimoine mondial. Ces ateliers visaient à renforcer les compétences des États parties pour la préparation des propositions d'inscription, des zones tampons, des plans de préparation aux risques de catastrophes, des formations à l'entrepreneuriat, de la Gestion communautaire de la conservation des aires protégées (COMPACT) et des systèmes de gestion traditionnels. Les ateliers concernaient 37 biens du patrimoine mondial, 23 biens inscrits sur les Listes indicatives et quatre sites encore non enregistrés.
14. Le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives, a élaboré une proposition pour mettre en place un système pérenne de reconnaissance bisannuelle des meilleures pratiques suite à la mise en œuvre réussie d'une initiative pilote qui a coïncidé avec le 40ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Celui-ci a reconnu les bonnes pratiques adoptées pour la Ville historique de Vigan aux Philippines, inscrite au patrimoine mondial, en matière de gestion de site. Le thème proposé pour la reconnaissance bisannuelle en 2016 des meilleures pratiques est le tourisme durable. Cependant, le Centre du patrimoine mondial est à la recherche de soutiens financiers pour pouvoir mettre en œuvre cette activité.
15. Le réseau thématique développé dans le cadre du Programme marin du patrimoine mondial depuis 2010 est un autre exemple d'activité de renforcement des capacités qui facilite le partage des meilleures pratiques de gestion du patrimoine entre les gestionnaires de sites. Ce dernier inclut actuellement 47 sites marins répartis dans 35 pays. Il permet l'échange d'informations à travers une plate-forme en ligne, une lettre d'information bimensuelle et une conférence trisannuelle des gestionnaires de sites (de plus amples informations sont disponibles à l'adresse <http://whc.unesco.org/fr/programme-marin>). Le réseau a facilité la création d'un accord de jumelage officiel entre le Parc national du banc d'Arguin (Mauritanie) et la Mer des Wadden (Allemagne/Pays-Bas) en février 2014 ; un autre accord de jumelage étant en cours de préparation entre les Fjords de l'ouest de la Norvège – Geirangerfjord et Nærøyfjord (Norvège) – et

Kluane/Wrangell-St. Elias/Glacier Bay/Tatshenshini-Alsek (États-Unis). Le réseau a également facilité l'échange de professionnels ainsi que leur participation, en tant que groupe, à des congrès internationaux.

II. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES CENTRES DE CATEGORIE 2 DU PATRIMOINE MONDIAL

16. La partie II de ce document présente les activités en lien avec le patrimoine mondial menées par les centres de catégorie 2.

A. Activités des centres de catégorie 2

17. Comme chaque année, il est demandé à chacun des centres de catégorie 2 de préparer des rapports d'avancement individuels qui détaillent leurs activités depuis la 38^e session du Comité du patrimoine mondial (Doha, 2014). Étant donné le volume d'informations, ces rapports seront publiés sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/centresdecategorie2/>. Parmi toutes les informations pertinentes concernant les activités des centres, les rapports incluent un tableau indiquant les programmes et les activités menés ou prévus dans le cadre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités. Des exemples d'activités sont rapportés dans la partie I B. ci-dessus.

B. Établissement et examen des centres de catégorie 2

18. Conformément à la nouvelle stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2 adoptée lors de la 37^{ème} Conférence générale de l'UNESCO en 2013 (**37 C/Résolution 93**)¹, l'examen du WHITR-AP a été entrepris au cours de l'été 2014. Les résultats de cet examen ont ensuite été communiqués lors de la 195^{ème} session du Conseil exécutif de l'UNESCO (octobre 2014). Les recommandations présentées visaient à renforcer les opérations du centre et à améliorer la coordination entre les principaux partenaires impliqués. Sur la base des résultats de l'examen, le Conseil exécutif a approuvé le renouvellement du statut du WHITR-AP en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, étant entendu qu'un examen serait effectué pour s'assurer que la branche de Beijing a renforcé sa participation et que les actions de sensibilisation du WHITR-AP encouragent les États membres de la région à participer aux activités de l'Institut. Le Conseil exécutif a également décidé d'examiner l'éventuelle modification de l'accord entre l'UNESCO et le gouvernement chinois lors de sa 197^{ème} session (octobre 2015) (**195 EX/Décision 12(II)**).
19. Un examen de la Fondation nordique du patrimoine mondial (FNPM) a également été effectué en 2013 et présenté lors de la 195^{ème} session du Conseil exécutif. Les résultats de cet examen se sont avérés globalement satisfaisants, mais des possibilités d'amélioration ont été identifiées dans plusieurs domaines. Les autorités norvégiennes ont cependant décidé de ne pas renouveler le statut de la FNPM en tant que centre de catégorie 2, car elles envisagent à la place, en consultation avec d'autres pays nordiques, la création d'un nouveau centre de catégorie 2 doté d'une structure organisationnelle et d'un domaine d'intervention différents. À la suite de la décision de la Norvège, le Conseil exécutif a décidé de ne pas renouveler le statut de la FNPM en tant que centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO (**195 EX/Décision 12(II)**). Une fois formellement soumise par le gouvernement norvégien, la proposition de création d'un nouveau centre de

¹ Le document **37C/Résolution 93** stipule qu'au moins six mois avant l'expiration de l'accord entre l'UNESCO et les États membres sur la création des centres de catégorie 2, les activités des instituts et des centres en question et leur contribution aux objectifs stratégiques de programme de l'UNESCO et à la stratégie concernant les instituts et centres de catégorie 2 approuvée par la Conférence générale doivent être soumis à un examen. Les résultats de cet examen seront présentés au Conseil exécutif, accompagnés de recommandations concernant le maintien, le non-renouvellement, voire l'annulation du classement en catégorie 2 des centres et instituts.

catégorie 2 devra suivre la procédure standard pour le classement des nouveaux centres de catégorie 2 conformément à la stratégie globale intégrée pour les instituts et centres de catégorie 2.

20. L'examen du FPMA aura lieu avant l'été 2015. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'UNESCO suit les étapes préparatoires à l'examen du FPMA. Les résultats de l'examen seront présentés lors de la 197^{ème} session du Conseil exécutif afin qu'il statue sur le renouvellement de l'accord entre l'UNESCO et le gouvernement de l'Afrique du Sud.
21. Le Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie-Pacifique (WNHMT), qui fait partie du célèbre Wildlife Institute of India (WII), est le dernier centre de catégorie 2 créé sous l'égide de l'UNESCO. Ce centre vise à contribuer aux objectifs de la Convention du patrimoine mondial à travers des programmes de renforcement des capacités, à mener des recherches sur les sujets prioritaires identifiés, en accordant une attention particulière aux modèles de participation communautaire, à développer et maintenir un centre de documentation accessible au public sur les questions du patrimoine mondial naturel de la région et à mettre en œuvre des programmes d'échange avec d'autres centres de ressources régionaux. Au moment de la préparation du rapport, l'accord entre l'UNESCO et le gouvernement indien n'est pas encore contresigné par l'Inde.
22. À la suite de la non reconduction de l'accord avec la FNPM, le nombre de centres de catégorie 2 officiellement reliés au patrimoine mondial et pleinement affiliés au secteur culturel est réduit de **neuf à huit**. À ces huit centres, il convient d'ajouter le Centre international des technologies spatiales pour le patrimoine naturel et culturel (HIST), basé en Chine, qui est concerné par la protection du patrimoine et prend part aux rencontres de coordination, mais est administrativement affilié au secteur des Sciences de l'UNESCO.
23. Plusieurs États membres prévoient la création de nouveaux centres de catégorie 2 du patrimoine mondial. L'Inde envisage la création d'un Centre interrégional pour l'établissement de liens culturels au sein du patrimoine mondial et l'Indonésie, un Centre sur l'évolution, l'adaptation et la dispersion humaine en Asie du Sud-Est. L'UNESCO a reçu une demande d'action de ces deux États membres et une étude de faisabilité est en cours de préparation en vue de l'établissement du centre indonésien, tandis que l'établissement de celui de l'Inde a été reporté à une date ultérieure, à la demande des autorités indiennes. Les résultats de l'étude de faisabilité indonésienne permettront de décider de l'établissement du centre. Ils seront présentés à l'occasion de la 197^{ème} session du Conseil exécutif, la décision finale devant être prise lors de la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (novembre 2015).

C. Coordination

24. La 4^{ème} rencontre annuelle de coordination des centres et instituts de catégorie 2 du patrimoine mondial de l'UNESCO a eu lieu à Shanghai, en Chine, du 23 au 25 mai 2014. Le rapport de cette rencontre est accessible à l'adresse <http://whc.unesco.org/fr/evenements/1227/>. Les principaux résultats de cette rencontre suggéraient que les centres de catégorie 2 intègrent l'approche de gestion axée sur les résultats dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies, programmes et activités ; continuent d'améliorer leurs contributions dans le cadre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités ; renforcent les synergies et la coopération au niveau régional ; développent des études de cas et de bonnes pratiques pour assurer l'efficacité des programmes de renforcement des capacités ; et élaborent une plate-forme pour favoriser la collaboration et le partage d'informations entre les centres de catégorie 2.
25. Aucun centre ne s'est encore proposé pour accueillir la prochaine rencontre de coordination. Le Centre du patrimoine mondial continuera pas conséquent d'étudier les différentes possibilités

concernant la prochaine rencontre de coordination, et profitera notamment de la présence des représentants des centres lors de 39e session du Comité du patrimoine mondial.

D. Application de la nouvelle stratégie globale intégrée concernant les centres de catégorie 2

26. La 37ème session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 2013) a adopté une nouvelle stratégie globale intégrée concernant les centres de catégorie 2 (**37 C/Résolution 93**) qui est consultable en ligne à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002217/221715f.pdf>.
27. Les examens de tous les centres de catégorie 2 sont menés progressivement pour les rendre conformes à cette stratégie. À ce jour, trois des huit centres de catégorie 2 du patrimoine mondial ont déjà été soumis à un examen ou le seront d'ici à la fin de l'année 2015 (voir les paragraphes 18 à 20 ci-dessus). L'examen de deux autres centres (l'ARC-WH à Bahreïn et le Centre régional de formation à la gestion du patrimoine Lucio Costa au Brésil) devrait en principe avoir lieu au cours de l'année 2016.
28. Conformément à la nouvelle stratégie globale intégrée concernant les centres et instituts de catégorie 2 (**37C/Résolution 93**), les rapports sur les centres de catégorie 2 non opérationnels devraient être présentés lors de la 197ème session du Conseil exécutif. La présentation des deux centres de catégorie 2 avec lesquels l'UNESCO n'a pas encore signé d'accord – le Centre international pour l'art rupestre et la Convention du patrimoine mondial en Espagne et le Centre international de recherche sur l'économie de la culture et d'études sur le patrimoine mondial en Italie – pourrait donc avoir lieu à cette occasion.

III. PROJET DE DECISION :

Projet de décision 39 COM 6

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/6,
2. Rappelant les décisions **36 COM 6**, **36 COM 9B**, **37 COM 5E**, **37 COM 6** et **38 COM 6** adoptées respectivement lors de ses 36e, 37e et 38e sessions,
3. Salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS), du Programme du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et des activités de renforcement des capacités menées en 2014 et au début de l'année 2015 ;
4. Note avec satisfaction le soutien renouvelé du gouvernement suisse pour la mise en œuvre du Programme du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités ;
5. Reconnaît la nécessité capitale, cependant, d'obtenir d'autres contributions et soutiens conséquents pour que le programme puisse atteindre son objectif, et invite les autres États parties et organisations à fournir un financement et un soutien supplémentaires en vue de la mise en œuvre du Programme du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et des activités qui lui sont associées aux niveaux international et régional ;
6. Prend note du développement des stratégies et initiatives régionales de renforcement des capacités pour faire suite au deuxième cycle de l'exercice du rapport périodique dans toutes les régions, et invite les États parties ainsi que l'ensemble des partenaires et des parties prenantes concernés à donner suite à la mise en œuvre des stratégies développées dans chaque région ;

7. Encourage les efforts continus déployés par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives pour établir une reconnaissance bisannuelle des meilleures pratiques, notamment à travers l'identification de soutiens financiers extrabudgétaires en vue de la mise en œuvre de cette activité ;
8. Accueille favorablement les progrès réalisés par tous les centres de catégorie 2 du patrimoine mondial dans la mise en œuvre de leurs activités et invite les parties prenantes concernées à soutenir les activités de ces centres ;
9. Demande au Centre du patrimoine mondial et à l'ICCROM de soumettre un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et sur les activités des centres de catégorie 2 du patrimoine mondial pour examen par le Comité lors de sa 40e session en 2016.